#### **CONSEIL DE PARIS**

#### **Conseil Municipal**

#### Extrait du registre des délibérations

-----

## Séance des 15, 16 et 17 février 2016

**2016 DJS 142** Espaces Jeunes – Marché de services (art.30) – Principe et modalités de passation.

# M<sup>me</sup> Pauline VÉRON, rapporteure

-----

## Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants et l'article L.2122.21 ;

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 30;

Vu le projet de délibération en date 2 février 2016 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui propose l'approbation du principe et des modalités de passation des marchés relevant de l'article 30 du Code des marchés publics pour la gestion de trois Espaces Jeunes ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 1<sup>er</sup> février 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 1<sup>er</sup> février 2016;

Vu l'avis du Conseil du  $20^{\text{ème}}$  arrondissement en date du 2 février 2016 ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

## Délibère:

- Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de passation des marchés relevant de l'article 30 du Code des marchés publics pour assurer la gestion des Espaces Jeunes.
- Article 2 : Sont approuvés le règlement de la consultation, l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières dont les textes sont joints à la présente délibération.
- Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011, nature 611, rubrique 422-11 du budget de fonctionnement de l'état spécial des mairies des 13<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, et 20<sup>ème</sup> arrondissements, dotation de gestion locale, exercices 2017 et suivants sous réserve des décisions de financement correspondantes.

La Maire de Paris,

Aune Hidales

**Anne HIDALGO**